



RAPPORT DE GESTION ET SES ANNEXES

Bep Expansion 2023



Une Équipe,
des Idées,
un Futur

TABLE DES MATIÈRES

I.	LES COMPTES ANNUELS	2
1.	Bilan après répartition.....	2
2.	Compte de résultats	1
3.	Affectation et prélèvements	2
II.	LES COMMENTAIRES FINANCIERS	3
A.	Commentaires à l'ACTIF	3
1.	ACTIFS IMMOBILISES	3
2.	ACTIFS CIRCULANTS.....	4
B.	Commentaires au PASSIF.....	6
1.	CAPITAUX PROPRES.....	6
2.	PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	6
3.	DETTES.....	7
C.	Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	8
III.	LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	12
IV.	LES REGLES D'EVALUATION	14
V.	LA LISTE DES GARANTIES	18
VI.	LES MARCHES PUBLICS	19
VII.	LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	21
VIII.	LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	22
A.	Structure des intercommunales.....	22
B.	Composition des instances.....	23
C.	Réunion des instances.....	24
IX.	L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	25
X.	LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	26
XI.	LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	27

I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

1. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2023	Exercice 2022
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	21 582 510	23 741 655
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	21 559 234	23 718 379
Terrains et constructions	22	18 423 379	20 518 139
Installations, machines et outillage	23	126 576	147 494
Mobilier et matériel roulant	24	53 002	96 471
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	2 956 276	2 956 276
Immobilisations financières	28	23 276	23 276
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	19 832	19 832
Autres immobilisations financières	284/8	3 444	3 444
<i>Actions et parts</i>	284	2 479	2 479
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	965	965
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	94 262 992	93 488 701
Créances à plus d'un an	29	19 534 600	20 479 361
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	19 534 600	20 479 361
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	26 696 429	26 286 330
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	26 696 429	26 286 330
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	11 509 805	15 964 421
Créances commerciales	40	9 582 266	13 022 675
Autres créances	41	1 927 539	2 941 746
Placements de trésorerie	50/53	34 152 651	24 621 107
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	34 152 651	24 621 107
Valeurs disponibles	54/58	1 466 819	5 743 779
Comptes de régularisation	490/1	902 688	393 703
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	115 845 501	117 230 357

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES	10/15	63 949 128	63 430 054
Apport	10/11	1 870 200	1 870 700
Disponible	110	-	-
Indisponible	111	1 870 200	1 870 700
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	51 558 451	49 961 753
Réserves indisponibles	130/1	187 533	187 533
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	187 533	187 533
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
Réserves immunisées	132	1 708 006	1 219 570
Réserves disponibles	133	49 662 913	48 554 651
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	-	-
Subsides en capital	15	10 520 477	11 597 601
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	4 822 123	4 449 352
Provisions pour risques et charges	160/5	4 186 654	3 940 308
Impôts différés	168	635 468	509 044
DETTES	17/49	47 074 250	49 350 950
Dettes à plus d'un an	17	29 879 933	32 305 822
Dettes financières	170/4	28 738 364	31 108 518
<i>Emprunts subordonnés</i>	170	-	-
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171	-	-
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	28 738 364	31 108 518
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	1 141 569	1 197 304
Dettes à un an au plus	42/48	9 657 966	9 924 964
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	3 135 004	4 235 950
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	2 694 921	2 993 935
<i>Fournisseurs</i>	440/4	2 694 921	2 993 935
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	172 433	228 829
<i>Impôts</i>	450/3	172 433	228 829
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	3 655 608	2 466 250
Comptes de régularisation	492/3	7 536 351	7 120 164
TOTAL DU PASSIF	10/49	115 845 501	117 230 357

2. Compte de résultats

		Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes et prestations	70/76A	15 599 076	15 416 353
Chiffre d'affaires	70	4 725 868	8 677 512
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	410 099	-2 901 446
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	9 232 522	9 009 087
Produits d'exploitation non récurrents	76A	1 230 587	631 201
Coût des ventes et prestations	60/66A	14 273 508	13 573 261
Approvisionnements et marchandises	60	97 284	752 646
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	<i>97 284</i>	<i>752 646</i>
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Services et biens divers	61	11 917 826	8 937 288
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	1 851 100	1 976 369
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	- 489	- 10 618
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	246 346	857 159
Autres charges d'exploitation	640/8	122 466	716 120
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	38 976	344 297
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	1 325 568	1 843 092
Produits financiers	75/76B	705 640	40 907
Produits financiers récurrents	75	705 640	34 090
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>700 862</i>	<i>32 833</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>4 778</i>	<i>1 257</i>
Produits financiers non récurrents	76B	-	6 817,07
Charges financières	65/66B	282 911	234 280
Charges financières récurrentes	65	282 911	234 280
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>280 901</i>	<i>233 540</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>2 009</i>	<i>739</i>
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	1 748 297	1 649 719

3. Affectation et prélèvements

		Exercice 2023	Exercice 2022
Prélèvements sur les impôts différés	780	61 266	55 016
Transfert aux impôts différés	680	187 691	76 719
Impôts sur le résultat	67/77	25 175	0
Impôts	670/3	25 175	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	1 596 698	1 628 016
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	74 637	74 636
Transfert aux réserves immunisées	689	563 073	230 156
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	1 108 262	1 472 496
		Exercice 2023	Exercice 2022
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1 108 262	1 472 496
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	1 108 262	1 472 496
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	-	-
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	1 108 262	1 472 496
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	1 108 262	1 472 496
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	-	0
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	-	-
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'ACTIF

1. ACTIFS IMMOBILISES

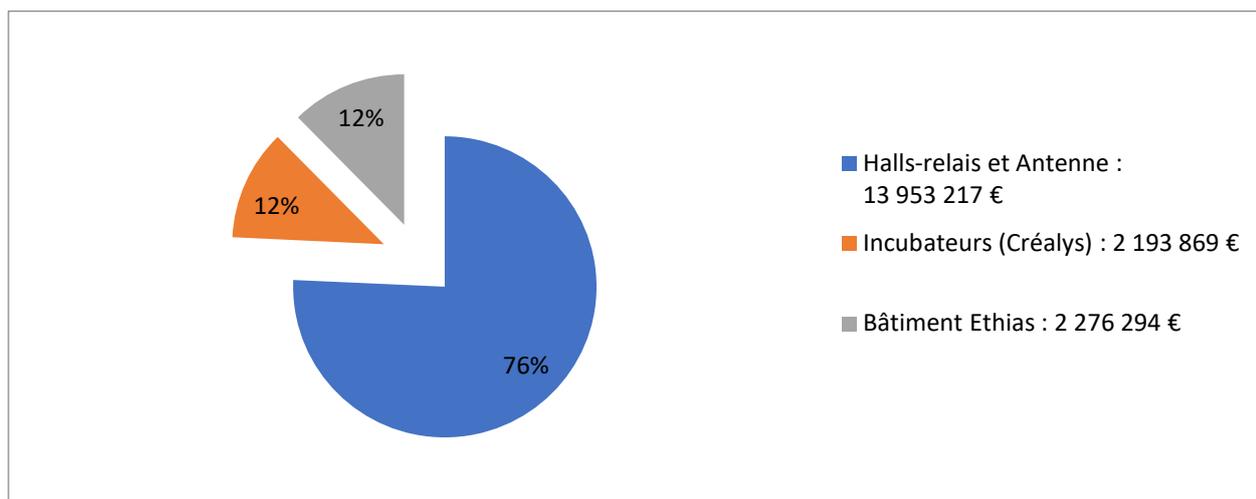
La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de **terrains et constructions** ;

le patrimoine immobilier de l'intercommunale comprend des incubateurs répartis sur l'ensemble de la Province de Namur destinés à l'accueil des entreprises. Notons que l'intercommunale reste également propriétaire :

- du bâtiment occupé par Ethias rue de Fer à Namur ;
- du terrain de la carrière de Lives-Loyers ;
- du terrain du Complexe Sportif d'Anseremme.

Les terrains représentent 2.243.639 € tandis que les constructions s'élèvent à 16.179.740€



- les **installations, machines et outillages** comprennent essentiellement les systèmes de vidéo-caméra de surveillance des bâtiments, les installations informatiques, les panneaux photovoltaïques;
- le **mobilier** comprend l'aménagement des centres d'entreprises et des espaces communs de nos bâtiments comme Food is Life 2, le Trakk, l'Antenne décentralisée de Mariembourg (Essaimage), Crealys pour un montant total de 53.002€ ;
- les **AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES** reprennent les bâtiments en cours d'étude et de construction . Ce poste est essentiellement composé du quartier de l'innovation acquis en 2021.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 19.832 € et des actions et parts pour 2.479 €, dont le détail est repris dans le rapport de participation. Ce poste inclut également les cautions pour un total de 965 €.

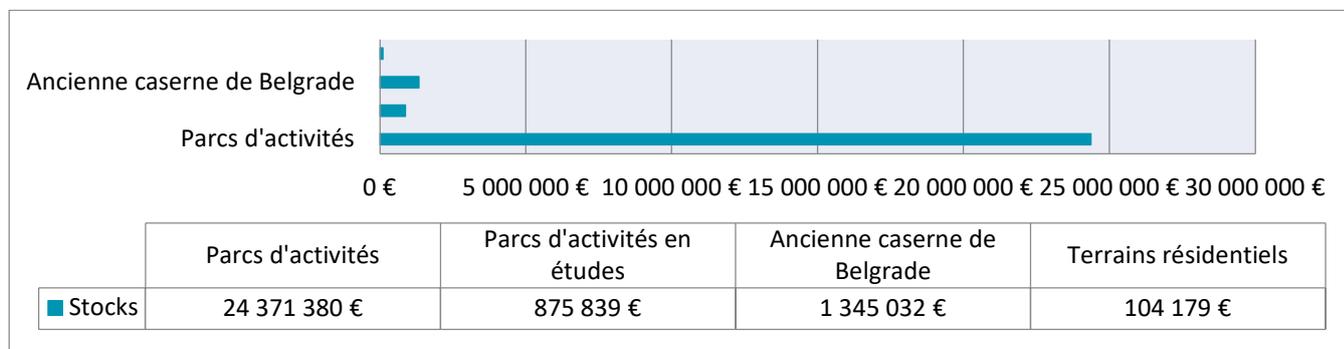
2. ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des **autres créances** comprenant essentiellement des créances inscrites dans le cadre de la convention SOWAFINAL (Belfius) pour 19.074.937 €. Cette convention s'inscrit dans le cadre des financements alternatifs des subsides des parcs d'activités par le Service Public de Wallonie (Engagement de remboursement par le SPW : capital et intérêts).

Les autres créances concernent :

- Materne à la suite de la vente des entrepôts frigorifiques à Floreffe pour 420.862 € ;
- des prêts covid pour un montant de 38.801 €.

Le **stock** correspond aux **immeubles destinés à la vente** : 26.592.250 € concernent les terrains des parcs d'activités et 104.179 € restant couvrent les terrains résidentiels de Sart-Bernard et Vezin.



Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les **créances commerciales** avec 9.582.266 € composés essentiellement des subsides à recevoir pour les travaux réalisés dans les parcs d'activités et les constructions de nouveaux bâtiments.

Les **autres créances** s'élèvent à 1.927.539 €. Une grande partie (80%) couvre les créances de la Région wallonne au niveau du capital des emprunts Sowafinal.

Le reste reprend :

- les annuités à la suite de l'étalement du montant dû lors de vente de terrains, carrières ou bâtiments ;
- les cautionnements versés en numéraire et au Comité d'acquisition d'immeubles ;
- les tranches 2024 des 5 emprunts octroyés dans le cadre du Covid

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à moyen ou long terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des travaux dans les parcs d'activités et les investissements immobiliers en attente des subsides à recevoir.

Les **valeurs disponibles** couvrent la trésorerie opérationnelle pour 1.466.819 €. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent les intérêts bancaires perçus en janvier 2024 concernant l'année 2023, des montants de travaux des parcs d'activités à récupérer conventionnellement auprès d'un gestionnaire de réseaux et de communes.

B. Commentaires au PASSIF

1. CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible**, lequel s'élève à 1.870.200 €. 60% de l'apport est issu des communes, 30% de la Province de Namur et le solde émane du secteur privé ainsi que du BEP.

Les apports sont représentés par 74.808 actions de 25 €.

Les **réserves** sont scindées en trois catégories :

- les **réserves indisponibles** s'élèvent à 187.533 € ;
- les **réserves immunisées** reprennent les taxations étalées des plus-values réalisées lors des ventes de halls-relais et se chiffrent à 1.708.006 € ;
- les **réserves disponibles** se montent à 49.662.913 €.

Les **subsidés en capital** correspondent aux subsidés reçus, sous déduction des amortissements actés, des pouvoirs publics pour les investissements propres de l'Intercommunale dans la construction de bâtiments ainsi que l'intervention de la dotation provinciale pour le site Intermils pour un total de 10.520.477 €.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 63.949.128 €, comprenant l'apport, les réserves et les subsidés en capital. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

2. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges, actées en 2023 s'élèvent à 4.186.654 € et sont établies dans le cadre des conventions de financement dans les parcs d'activités.

Les **impôts différés** ont été actés pour 65.348 € à la suite de la taxation étalée sous le régime ISOC sur les subsidés en capital (bâtiments) et 570.120 € sur les plus-values réalisées sur les ventes de halls-relais.

3. DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées à 96% des **dettes financières** (28.738.364 €) contractées auprès des banques.

Ce montant comprend les emprunts propres au BEP EXPANSION pour un montant de 9.663.428€ et les emprunts résultant des conventions Sowafinal pour un montant de 19.074.936 €. Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du financement alternatif des subsides des parcs d'activités par le Service Public de Wallonie (SPW), lequel prend en charge le remboursement du capital et des intérêts.

Les 4% restant couvrent les **autres dettes** dans lesquelles on retrouve 1.141.569 € :

- les garanties et cautionnements (conventions locatives et parcs d'activités) ;
- les différentes avances obtenues sur les acquisitions de terrains (parcs d'activités).

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 9.657.966 € et regroupent notamment les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 3.135.004 € ainsi que les dettes commerciales pour 2.694.921€. Les 172.433 € de dettes fiscales, salariales et sociales reprennent le montant de la TVA due sur la déclaration TVA de décembre 2023 et l'estimation d'impôt.

Dans les autres dettes, on retrouve 3.655.608 € d'acomptes reçus sur les ventes de terrain dont l'acte de vente n'a pas encore été signé en 2023 et une avance du SPW pour le projet Hubs logistiques.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 7.536.351 €.

On retrouve 36.534 € de charges à imputer correspondant à du précompte mobilier sur des produits de placements.

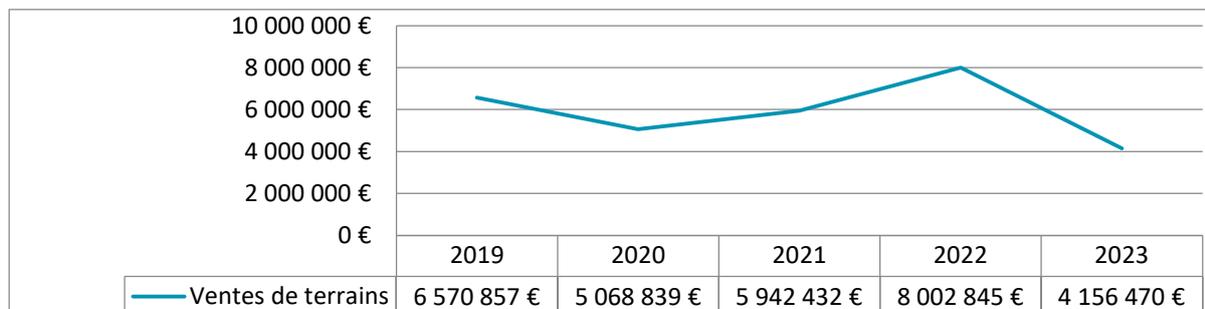
Ce poste comprend également les produits reportés se détaillant comme suit :

- 6.995.786 € de subsides comptabilisés dans le cadre de travaux d'équipement à réaliser dans les zones d'activités économiques et qui seront portés en compte de résultats au rythme de la réalisation des travaux y afférents ;
- 93.401 € de produit à reporter sur travaux de redynamisation ;
- 105.291 € d'indemnités en attente d'un jugement ;
- 291.690 € actés dans le cadre d'un remboursement de subside ;
- 15.239 € actés dans le cadre d'un remboursement de subside.

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 15.599.076 €.

L'année 2023 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 4.725.868 € contre 8.677.512 € en 2022. Il est constitué majoritairement des ventes de terrains dans les parcs d'activités pour 4.156.470 € et des prestations des centres d'affaires et du Trakk.



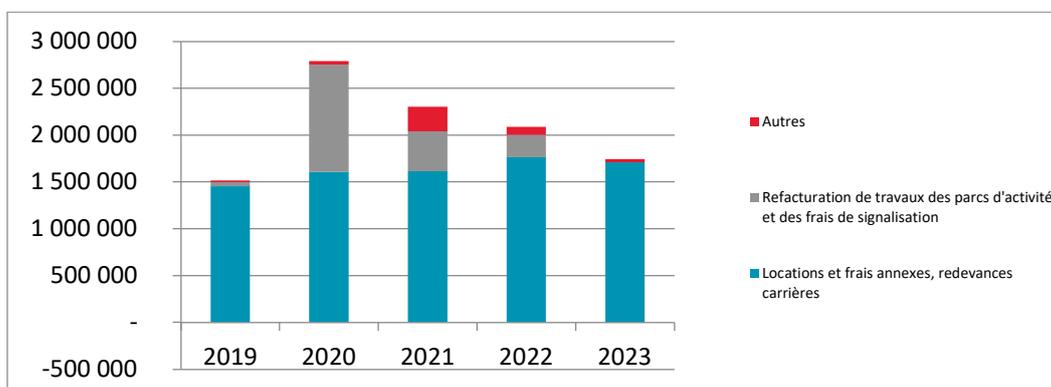
Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 9.232.522 € en 2023 contre 9.009.087 € en 2022.

Ce montant comprend des subsides et des interventions des pouvoirs publics pour 7.390.894 € :

- 5.728.575 € de la Région wallonne pour financer les travaux dans les parcs d'activités et les acquisitions de terrains ;
- 966.188 € d'amortissements de subsides obtenus par la Région wallonne pour le financement de la construction des halls-relais et incubateurs ;
- 251.096 € de contribution forfaitaire de la Province (reçue par l'intermédiaire du BEP) au financement de la politique économique menée par l'Intercommunale ;
- 443.440 € de subsides des communes pour les Parcs d'activités ;
- 1.595 € de prime Quali watt sur des panneaux photovoltaïques.

Le solde de 1.841.629 € est composé :

- des locations (dont le bâtiment Ethias) et redevances des carrières ;
- des refacturations de frais divers aux locataires, de frais de signalisation, de travaux dans les parcs d'activités ;
- des remboursements auprès de la compagnie d'assurance en cas de sinistre.

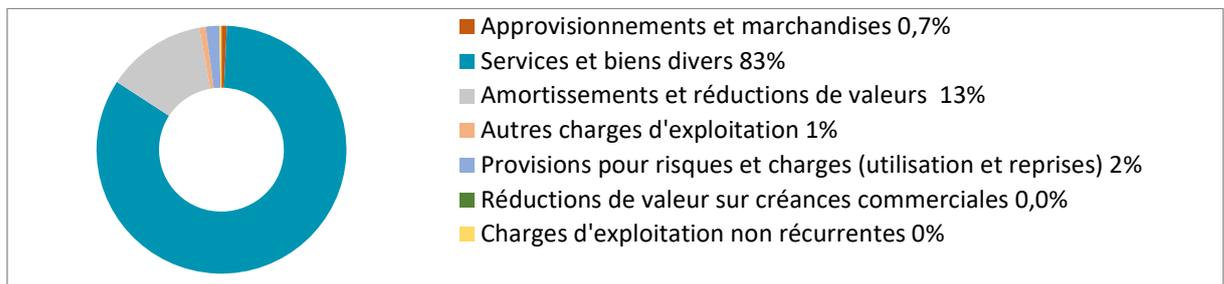


Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent en 2023 à 1.230.587 € contre 631.201 € en 2022.

Ce poste reprend les produits exceptionnels et non réguliers et on y retrouve essentiellement :

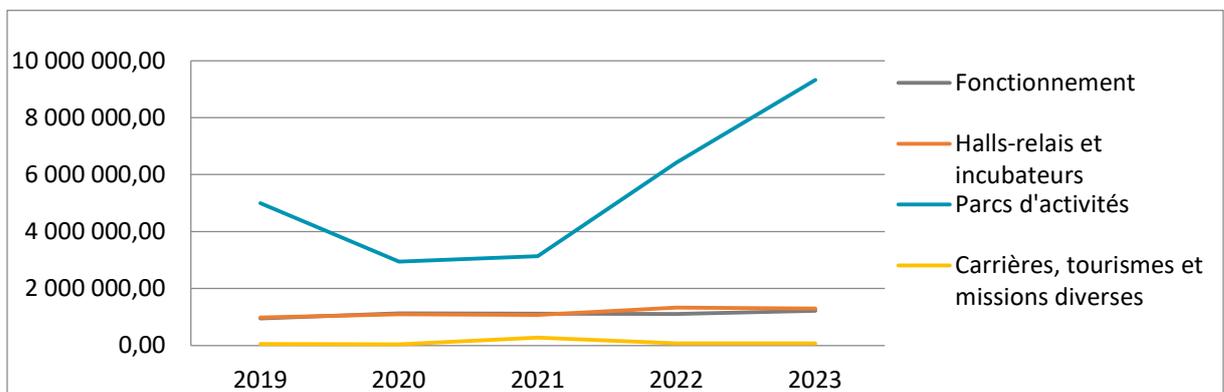
- les plus-values réalisées sur les ventes de hall-relais (terrain compris) pour 1.103.468 € ;
- l'amortissement exceptionnel du solde des subsides sur les bâtiments vendus.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 14.273.508 € en 2023 contre 13.573.261€ en 2022.



Les **approvisionnementnements et marchandises** reprennent les achats de terrains destinés à être équipés et vendus au sein des parcs d'activités. En 2023, cela représente un montant de 97.284 €.

Les **services et biens divers** passent de 8.937.288 € en 2022 à 11.917.826 € en 2023. Ils contiennent principalement les travaux dans les parcs d'activités, les frais de fonctionnement généraux, les honoraires, les subventions, les frais de gestion perçus par le BEP sur les ventes de terrains et les locations des bâtiments ainsi que les frais de fonctionnement des bâtiments.



La **dotation aux amortissements** a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 1.851.100 € en 2023.

Les **réductions de valeur sur créances commerciales** reprennent le solde des dotations et reprises sur les créances commerciales dont le recouvrement est compromis ou incertain. Pour l'année 2023, le montant de la reprise nette s'élève à 489 €.

Les **provisions pour risques et charges** comprennent les provisions actées dans le cadre des conventions de financement des parcs d'activités. Le montant des dotations s'élève en 2023 à 246.346 €.

Les **autres charges d'exploitations** pour un montant de 122.466 € reprennent principalement la contribution de BEP Expansion dans le financement de la cotisation de responsabilisation due pour le personnel statutaire du BEP pour un montant total de 101.500 €.

Les **charges d'exploitations non récurrentes** représentent 38.976 €, cela concerne l'estimation du remboursement de subside à la suite de la vente d'un terrain et un ajustement de superficie d'un hall relais.

Les **produits financiers** atteignent en 2023 un montant de 705.640 €. Ils sont composés des produits de placements de trésorerie.

Les **charges financières** s'élèvent en 2023 à 282.911 € et sont composées de 280.901 € d'intérêts financiers sur emprunts et 2.009 € de frais bancaires.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 1.748.297 €.

Les **prélèvements sur les impôts différés** sont réalisés au rythme des amortissements des subsides, relatifs à des bâtiments, notifiés avant le 1er janvier 2017 et au rythme de la taxation étalée de plus-values réalisées à la suite de ventes d'immobilisés. Les prélèvements s'élèvent à 61.266 € en 2023.

Le **transfert aux impôts différés** se rapporte à la taxation étalée des plus-values réalisées à la suite des ventes enregistrées de hall-relais pour un montant de 187.691 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 25.175 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. À la suite de la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10

août 2015, l'intercommunale BEP Expansion est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Les **prélèvements sur les réserves immunisées** s'élèvent à 74.637 € et sont actés dans le cadre du remploi de plus-values immunisées pour lesquelles il est opté pour une taxation étalée.

Le **transfert aux réserves immunisées** se rapporte à la taxation étalée des plus-values réalisées à la suite des ventes enregistrées de hall-relais et s'élève à 563.073 €.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2023 est de 1.108.262 €. Ce résultat positif est affecté en réserves disponibles. Le bénéfice de l'exercice 2023 est influencé par :

- la vente de la Conciergerie et de deux Halls-Relais.

Ces revenus concourent à la mise en réserve actée en 2023 et constituent des moyens d'autofinancement qui pourront être affectés au financement des investissements prévus par l'intercommunale. En effet, BEP Expansion continue à étudier des dossiers tels que la modernisation du Palais des Expositions ainsi que son parking, le réaménagement des anciens bâtiments provinciaux acquis rue Reine Astrid, les équipements des parcs d'activités et la construction de bâtiments relais prévus au budget de l'intercommunale. Ces investissements représentent plusieurs millions d'euros.

III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

f) JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néant

g) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans
Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Installations, machines et outillages

Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et

interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Aucune garantie n'est accordée par l'Intercommunale BEP Expansion.

VI. LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2021, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de travaux	PAE de Ciney-Lienne - Aménagements de voiries situées à l'intérieur du parc	PNDAPP	PN	19/06/2023	396 115 €	Entreprises Colleaux, 34, Ancien Chemin de Wellin à 6929 Haut-Fays
Marché de travaux	Fourniture et placement de panneaux d'accueil des parcs d'activité économique gérés par le BEP Expansion Economique sur l'ensemble de la Province de Namur	PNDAPP	PN	24/04/2023	308 425 €	Virage sa, Rue de la Croix Limont 21 à 5590 Ciney
Marché de travaux	Conception et réalisation d'un Hub Logistique "Circuits courts" sur le PAE de Suarlée	PO	PE	24/04/2023	3 087 848 €	Houyoux Constructions sa à 6900 Marloie
Marché de services	Accord-cadre - Architecture du paysage	PNSPP	-	24/04/2023	120 000 €	AM: Atelier Paysage srl avec Dessin et Construction srl, Rue d'Achet, 59A à 5362 Achet
Marché de services	Accord-cadre de services en aménagement du territoire et environnement	PNSPP	-	24/04/2023	75 000 €	SEN5 srl, Rue des Bayards 67 à 4000 Liège
Marché de travaux	PAE de CITIES - Equipement Ores en gaz et électricité			20/03/2023	452 575,14 €	Ores - Avenue Albert 1er ,19 à 5000 Namur
Marché de travaux	PAE de Condrollys et de Beauraing - Rénovation de voirie 2023	PNDAPP	PN	10/07/2023	197 117,29 €	*LOT 1 – PAE de Beauraing : COLLEAUX SA., Ancien Chemin de Wellin 34, 6929 Daverdisse ; *LOT 2 – PAE de Ciney-Hamois : LOISEAU, Rue de Jeneffe 5 à 4460 Grâce-Hollogne.
Marché de travaux	PAE de Créalys - Rénovation de la voirie Rue Jean Sonet	PNDAPP	PN	20/03/2023	231 968,31 €	Travexploit, Rue de Sartiau 27 à 6532 Thuin

Marché de services	Marché cadre - Stabilité, techniques spéciales et PEB	PNSPP	-	21/08/2023	139.900 €	BSOLUTIONS INGENIEURS SPRL, Rue Louis Genonceaux, 12 à 5032 Isnes
Marché de travaux	PAE de Condrollys (extension de Ciney-Hamois) Adduction d'eau le long de la N97 (Hamois)	PNDAPP	PN	20/11/2023	297.971 €	NONET SA, rue de la Vieille Sambre, 162 à 5150 Mornimont
Marché de services	Tous les PAE - Accord-cadre en hydrologie - 2024	PNSPP	-	21/08/2023	138.000 €	Géolys (Seraing), Quai Sadoine 9 à 4100 Seraing
Marché de services	Accord-cadre - Réalisation d'études par un expert agréé en gestion des sols pollués	PO	PE	18/09/2023	500.000 €	* Lot 1 (réalisation d'études par un expert agréé en gestion des sols pollués - contrat cadre - BEP environnement): Assistance et Gestion Environnementale, Rue des Pieds d'Alouette(NN) 39 à 5100 Namur ; * Lot 2 (réalisation d'études par un expert agréé en gestion des sols pollués - contrat cadre - BEP et BEP expansion économique): Assistance et Gestion Environnementale, Rue des Pieds d'Alouette(NN) 39 à 5100 Namur.
Marché de services	Désigner un auteur de projet pour la création d'un parking exposants et d'un espace vert	PNDAPP	PN	11/12/2023	101.060 €	ARCHITECTES URBANISTES ET PAYSAGISTES ASSOCIES SC SPRL, Rue Du Centre 77 à 4800 Verviers et BSOLUTIONS INGENIEURS SRL, rue Louis Genonceaux 12, 5032 GEMBLOUX
Marché de travaux	Site "Nouveau Saint-Servais" - Namur : raclage-pose du revêtement hydrocarboné	PNDAPP	PN	20/11/2023	254.716,03 €	Wanty, rue des mineurs 25 à 7134 Binche

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences des séances formatives des Conseils d'administration du 19 juin 2023 et 6 juillet 2023 ayant tous deux pour objet « Présentation du schéma de développement territorial » :

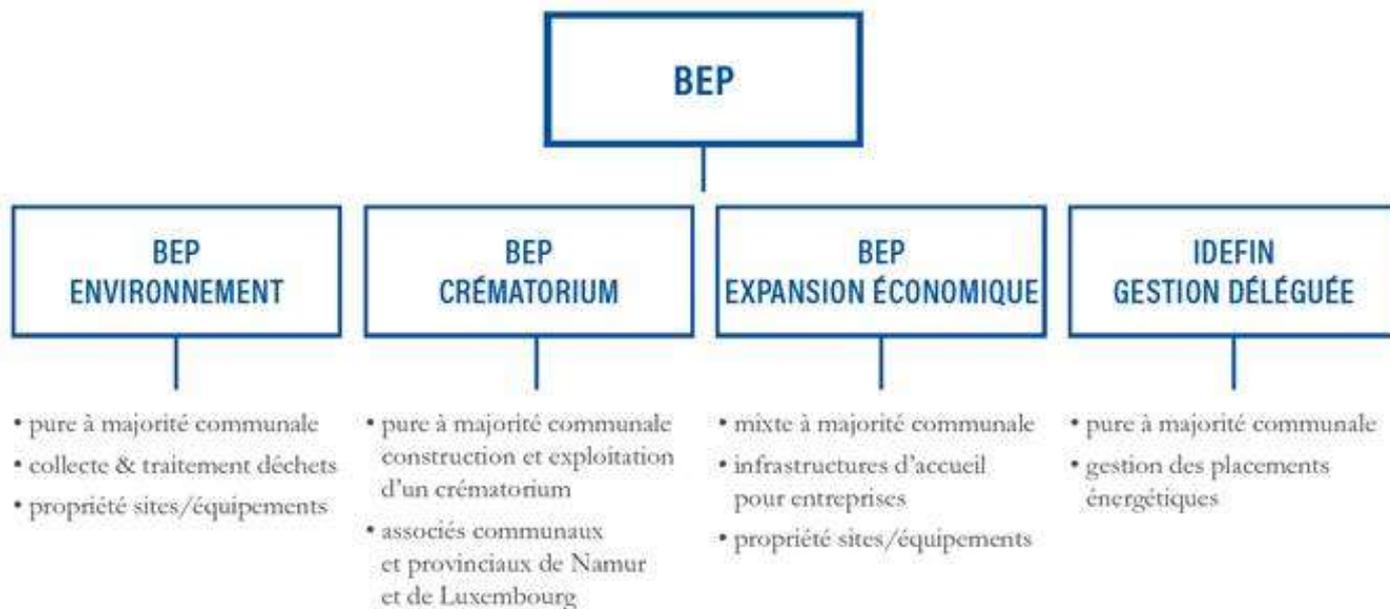
19 juin 2023

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Frédéric	Botin
Jean-Marie	Cheffert (Président)
Benjamin	Costantini
Jeannine	Denis
Frédéric	Dumont
Chantal	Eloin-Goetghebuer
Ludovic	Henrard
Christine	Poulin
Philippe	Rennotte
Groupe Province	
Etienne	Bertrand
Eric	Bogaerts
Patricia	Brabant
Luc	Delire
Pierre	Helson
Cécile	Op de Beeck
Bénédicte	Rochet
Jean-Marie	Theret

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales



B. Composition des instances

Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Cheffert Jean-Marie	Commune
Vice-président	Coopmans Gauthier	Commune
Administrateurs	Bertrand Etienne	Province
	Bogaerts Eric	Province
	Botin Frédéric	Commune
	Brabant Patricia	Province
	Chintinne Grégory (<i>sortie le 21/11/2023</i>)	Commune
	Costantini Benjamin	Commune
	Delire Luc	Province
	Denis Jeannine	Commune
	Dumont Frédéric	Commune
	Eloin Goetghebuer Chantal	Commune
	Helson Pierre	Province
	Henrard Ludovic	Commune
	Laurant Myriam	Commune
	Op de Beeck Cécile	Province
	Poulin Christine	Commune
Rennotte Philippe	Commune	
Rochet Bénédicte	Province	
Theret Jean-Marie	Province	

Comité d'audit

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Brabant Patricia
	Henrard Ludovic
	Poulin Christine
	Rennotte Philippe
	Theret Jean-Marie
Comité de rémunération	
Fonction	Nom et Prénom
Membres	Brabant Patricia
	Henrard Ludovic
	Poulin Christine
	Rennotte Philippe
	Theret Jean-Marie

C. Réunion des instances

Réunion des instances pour l'année 2023 :

- Assemblée Générale :
 - Le 20 juin 2023 ;
 - Le 12 décembre 2023.

- Conseil d'administration :
 - Le 16 janvier 2023 ;
 - Le 13 février 2023 ;
 - Le 20 mars 2023 ;
 - Le 24 avril 2023 ;
 - Le 22 mai 2023 ;
 - Le 19 juin 2023 ;
 - Le 6 juillet 2023 ;
 - Le 10 juillet 2023 ;
 - Le 21 août 2023 ;
 - Le 18 septembre 2023 ;
 - Le 16 octobre 2023 ;
 - Le 20 novembre 2023 ;
 - Le 11 décembre 2023.

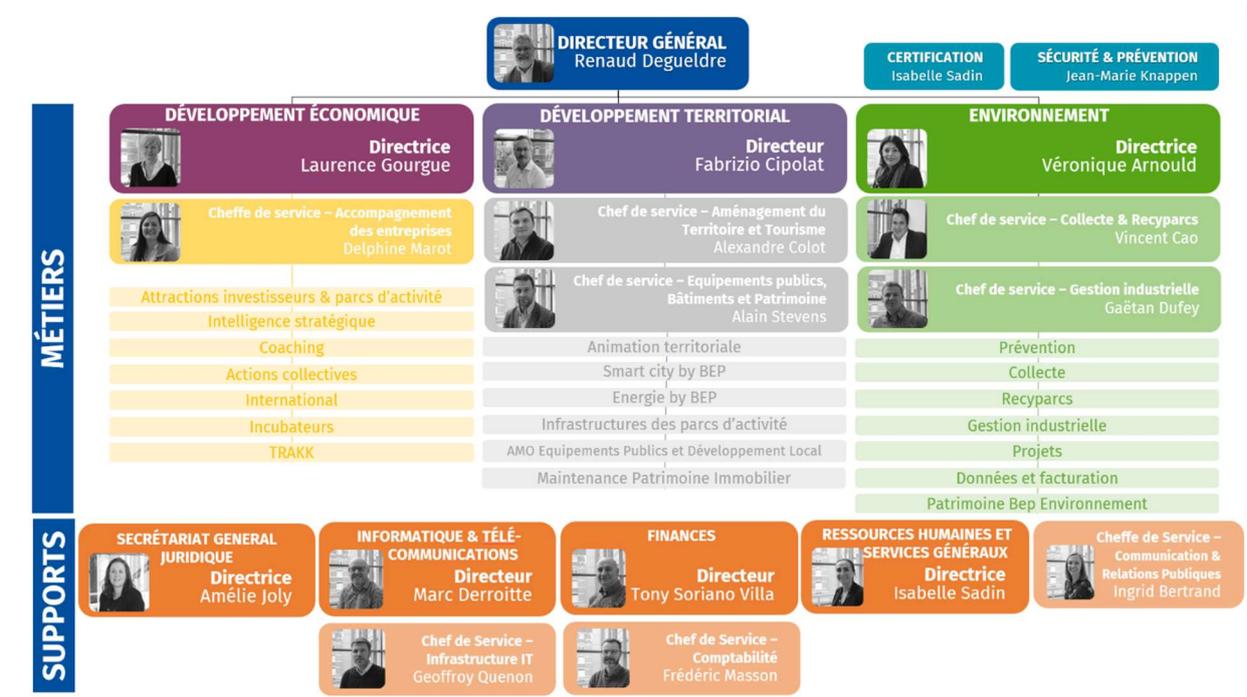
- Comité d'audit :
 - Le 11 avril 2023 ;
 - Le 12 juin 2023 ;
 - Le 9 octobre 2023.

- Comité de rémunération :
 - Le 20 mars 2023.

IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.



X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Expansion Economique, Intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission d'aménager et de gérer des équipements infrastructurels tels que des parcs d'activités, bâtiments-relais et incubateurs, parc scientifique, en appui de la politique menée par les instances provinciales, régionales et européennes, en coordination avec les Communes membres.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Expansion Economique visent à :

- **Développer et équiper des parcs de qualité**, adaptés au tissu économique régional, provincial et local ;
- Mettre à disposition des entreprises une offre variée et adaptée **de parcs d'activité économique** sur l'ensemble du territoire provincial ;
- Construire et gérer, seul ou en partenariat, des infrastructures tels que **hall-relais, centre d'entreprises, hub créatif, espace de coworking, ...** pour permettre aux jeunes entreprises de disposer facilement et à un tarif abordable d'une implantation.

XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

EVOLUTION COMPTES ET BUDGETS

COMPTES				BUDGETS prévisionnels		
Approuvés **				Prévisionnels		
2021	2022	2023	DEPENSES	2024	2025	2026
2 859 569	1 556 038	1 340 332	Fonctionnement général	1 492 441	1 480 938	1 487 084
3 953 121	878 904	1 298 432	Halls-Relais & patrimoine	4 041 352	1 090 394	3 926 985
17 583 801	14 253 030	10 266 247	Parcs d'activités économiques	18 309 021	19 854 759	13 371 701
573 187	2 091 145	926 515	Parc Scientifique CREALYS	854 130	3 075 663	3 516 141
50 000	2 086 300	8 060	Carrières	58 060	8 060	12 099
57 156	127 156	93 382	Missions Diverses	1 237 937	84 785	84 765
0	18 736	25 957	Tourisme	0	0	0
			<i>Remboursement du capital</i>		251 150	646 736
25 076 834	21 011 309	13 958 925		25 992 941	25 845 749	23 045 510

2021	2022	2023	RECETTES *	2024	2025	2026
408 614	263 614	971 977	Fonctionnement général	501 096	501 096	501 096
1 197 839	930 669	2 222 362	Halls-Relais & patrimoine	6 859 426	806 821	1 571 440
12 261 844	13 679 714	8 939 368	Parcs d'activités économiques	16 755 296	13 978 026	11 269 880
1 448 145	1 396 243	2 092 843	Parc Scientifique CREALYS	2 189 576	2 652 690	2 431 419
129 424	2 329 424	127 710	Carrières	94 409	44 409	66 659
916 238	943 016	948 081	Missions Diverses	955 847	957 684	954 625
0	0	0	Tourisme	0	0	0
8 733 193	4 282 692		<i>Financement + fonds propres</i>		7 219 438	6 270 821
25 095 297	23 825 372	15 302 342		27 355 651	26 160 164	23 065 939

COMPTES ANNUELS

Bep Expansion 2023



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Société intercommunale BEP Expansion Economique**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet²: **www.bep.be**Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0201.400.011DATE **17-02-2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **18-06-2024** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2023** au **31-12-2023**l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2022** au **31-12-2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **34**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.11, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BERTRAND Etienne

Rue du Comté 75, 5140 Ligny, Belgique

Mandat: Administrateur

BOGAERT Eric

Rue des Buisières 29, 5650 Pry, Belgique

Mandat: Administrateur

BOTIN Frédéric

Avenue du Sainfoin 21, 5590 Ciney, Belgique

Mandat: Administrateur

BRABANT Patricia

Rue de la Chapelle 21, 5310 Eghezée, Belgique

Mandat: Administrateur

CHEFFERT Jean-Marie

Rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

CHINTINNE Grégory

Rue Croix-Meurice Morialmé 306, boîte A, 5621 Morialmé, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 21/11/2023

COOPMANS Gauthier

Rue Isabelle Brunell 28, 5330 Sart-Bernard, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

COSTANTINI Benjamin

Rue Pré des Dames 2, boîte A, 5300 Andenne, Belgique

Mandat: Administrateur

DELIRE Luc

Chaussée de Dinant 137, 5170 Rivière, Belgique

Mandat: Administrateur

DENIS Jeannine

Rue de la Treille 7, 5030 Grand-Manil, Belgique

Mandat: Administrateur

DUMONT Frédéric

Rue de la Pêcherie 45, 5060 Sambreville, Belgique

Mandat: Administrateur

ELOIN GOETGHEBUER Chantal

Rue des Rêches 18, 5530 Godinne, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

HELSON Pierre

Rue de Morialmé 50, 5621 Thy-le-Bauduin, Belgique

Mandat: Administrateur

HENRARD Ludovic

Rue de Timont 11, 5651 Laneffe, Belgique

Mandat: Administrateur

LAURANT Myriam

Rue de la Ringe 10, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Mandat: Administrateur

OP DE BEEK Cécile

Rue du collège 19, 5060 Sambreville, Belgique

Mandat: Administrateur

POULIN Christine

Rue du Sarazin 4, 5650 Fraire, Belgique

Mandat: Administrateur

RENNOTTE Philippe

Rue du Vicinal 36, 5380 Fernelmont, Belgique

Mandat: Administrateur

ROCHET Bénédicte

Rue de Corroy 47, 5640 Mettet, Belgique

Mandat: Administrateur

THERET Jean-Marie

Rue du Charme 10, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Mandat: Administrateur

SRL Knaepen Lafontaine, Réviseurs d'entreprises 0413.343.922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique

, Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	21.582.510	23.741.655
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	21.559.234	23.718.379
Terrains et constructions		22	18.423.379	20.518.139
Installations, machines et outillage		23	126.576	147.494
Mobilier et matériel roulant		24	53.002	96.471
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	0	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	2.956.276	2.956.276
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	23.276	23.276
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	19.832	19.832
Participations		282	19.832	19.832
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.444	3.444
Actions et parts		284	2.479	2.479
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	965	965

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>94.262.992</u>	<u>93.488.701</u>
Créances à plus d'un an		29	19.534.600	20.479.361
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	19.534.600	20.479.361
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	26.696.429	26.286.330
Stocks		30/36	26.696.429	26.286.330
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	26.696.429	26.286.330
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.509.805	15.964.421
Créances commerciales		40	9.582.266	13.022.675
Autres créances		41	1.927.539	2.941.746
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	34.152.651	24.621.107
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	34.152.651	24.621.107
Valeurs disponibles		54/58	1.466.819	5.743.779
Comptes de régularisation	6.6	490/1	902.688	393.703
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	115.845.501	117.230.357

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>63.949.128</u>	<u>63.430.054</u>
Apport	6.7.1	10/11	1.870.200	1.870.700
Disponible		110		
Indisponible		111	1.870.200	1.870.700
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
		13	51.558.451	49.961.753
Réserves indisponibles		130/1	187.533	187.533
Réserves statutairement indisponibles		1311	187.533	187.533
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	1.708.006	1.219.570
Réserves disponibles		133	49.662.913	48.554.651
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	10.520.477	11.597.601
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	⁶	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>4.822.123</u>	<u>4.449.352</u>
Provisions pour risques et charges				
		160/5	4.186.654	3.940.308
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	0	
Autres risques et charges	6.8	164/5	4.186.654	3.940.308
Impôts différés		168	635.468	509.044

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>47.074.250</u>	<u>49.350.950</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	29.879.933	32.305.822
Dettes financières		170/4	28.738.364	31.108.518
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	28.738.364	31.108.518
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.141.569	1.197.304
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	9.657.966	9.924.964
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.135.004	4.235.950
Dettes financières		43	0	
Etablissements de crédit		430/8	0	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.694.921	2.993.935
Fournisseurs		440/4	2.694.921	2.993.935
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	172.433	228.829
Impôts		450/3	172.433	228.829
Rémunérations et charges sociales		454/9	0	
Autres dettes		47/48	3.655.608	2.466.250
Comptes de régularisation	6.9	492/3	7.536.351	7.120.164
TOTAL DU PASSIF		10/49	115.845.501	117.230.357

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	15.599.076	15.416.353
Chiffre d'affaires	6.10	70	4.725.868	8.677.512
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	410.099	-2.901.446
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	9.232.522	9.009.087
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.230.587	631.201
Coût des ventes et des prestations		60/66A	14.273.508	13.573.261
Approvisionnements et marchandises		60	97.284	752.646
Achats		600/8	97.284	752.646
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	11.917.826	8.937.288
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.851.100	1.976.369
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-489	-10.618
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	246.346	857.159
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	122.466	716.120
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	38.976	344.297
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	1.325.568	1.843.092

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	705.640	40.907
Produits financiers récurrents		75	705.640	34.090
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	700.862	32.833
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.778	1.257
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		6.817
Charges financières		65/66B	282.911	234.280
Charges financières récurrentes	6.11	65	282.911	234.280
Charges des dettes		650	280.901	233.540
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.009	739
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.748.297	1.649.719
Prélèvement sur les impôts différés		780	61.266	55.016
Transfert aux impôts différés		680	187.691	76.719
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	25.175	
Impôts		670/3	25.175	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	1.596.698	1.628.016
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	74.637	74.636
Transfert aux réserves immunisées		689	563.073	230.156
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.108.262	1.472.496

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.108.262	1.472.496
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	1.108.262	1.472.496
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	1.108.262	1.472.496
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	1.108.262	1.472.496
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	50.923.037
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	85.222	
Cessions et désaffectations	8171	2.053.184	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	48.955.075	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.404.899
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.786.713	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	1.659.916	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	30.531.696	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>18.423.379</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	444.839
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	444.839
Plus-values au terme de l'exercice		
8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	297.345
Mutations de l'exercice		
Actés	8272	20.917
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	318.263
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>126.576</u>

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	659.230
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	659.230
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8273	43.469
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	606.228
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>53.002</u>

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.064.800
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1.064.800
Plus-values au terme de l'exercice		
8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.064.800
Mutations de l'exercice		
Actés	8275	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1.064.800
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>0</u>

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.956.276
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	2.956.276
Plus-values au terme de l'exercice		
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	<u>2.956.276</u>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	198.320
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	198.320	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	178.488
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	178.488	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>19.832</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.916
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	9.916	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.437
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	7.437	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>2.479</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>965</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>965</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
Port Autonome de Namur Pas de forme juridique Boulevard Léopold 7 5000 Namur Belgique 0218.569.902	Parts	8.000	15,70	0,00	31/12/2022	EUR	18.595.847	252.874
INASEP Société coopérative à responsabilité limitée Rue des Viaux 1 , boîte b 5100 Naninne Belgique 0218.735.790	Parts sociales	400	4,82	0,00	31/12/2022	EUR	47.171.480	1.229.015

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	13.500.000	
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	13.500.000	
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	6.000.000	7.000.000
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	14.652.651	17.621.107
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	10.000.000	12.000.394
de plus d'un mois à un an au plus	8687	4.652.651	5.620.713
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Facture 2024 imputé en 2023

Conventions Communes redynamisation

Exercice
239.026
663.662

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DE L'APPORT****Apport**

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX 1.870.200	1.870.700
8790 87901 8791 87911		

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXX	74.808

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Etat du capital

BEP Expansion

Membres Nombre de parts

Communes	44.968
Province	22.484
Privés	7.356

74.808

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	3.135.004
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	3.135.004
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)	3.135.004
------	-----------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	12.776.455
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	12.776.455
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	230.139

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	13.006.594
------	------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	15.961.909
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	15.961.909
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	911.431

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	16.873.340
------	------------

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	22.682.203
8931	
8941	
8951	
8961	22.682.203
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	22.682.203
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	172.433
450	0
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice	
Indemnité dans le cadre d'un litige	105.291
produit 2024	9.872
Subsides à reporter	6.995.787
Canon	133
Participations à reporter	93.401
charges à imputer	331.868

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes de terrains

4.156.470

8.002.845

Prestations centre d'affaires

561.279

667.881

Autres

8.119

6.786

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

7.390.894

7.024.538

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

9086

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

Primes patronales pour assurances extralégales

622

Autres frais de personnel

623

Pensions de retraite et de survie

624

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	2.644	3.414
Reprises		9113	3.134	14.033
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	246.346	857.159
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	9.893	11.580
Autres		641/8	112.573	704.540
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	1.230.587	638.018
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.230.587	631.201
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	1.103.468	325.621
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	127.119	305.580
Produits financiers non récurrents	(76B)		6.817
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		6.817
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	38.976	344.297
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	38.976	344.297
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	38.976	344.297
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Exonération des primes et subsides en capital et intérêt régionaux

Dépenses non admises

Déduction pour investissement

Codes	Exercice
9134	25.175
9135	197.936
9136	172.761
9137	0
9138	
9139	
9140	
	-968.905
	61.610
	-112.273

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	391.229	314.728
9146	1.756.183	1.036.745
9147	18.447	16.651
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION		
9252	19.832	19.832
9262	19.832	19.832
9272		
9282		
9292	306.310	487.438
9302		
9312	306.310	487.438
9352	852.226	1.333.351
9362		
9372	852.226	1.333.351

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	73.348
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	9.680
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Repris dans le rapport de gestion

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR

Bep Expansion 2023



SC SOCIETE INTERCOMMUNALE
BEP-EXPANSION ECONOMIQUE
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE SOCIETE
INTERCOMMUNALE BEP-EXPANSION ECONOMIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société Intercommunale BEP-Expansion Economique (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 115.845.501,21 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de 1.108.261,80 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Le rapport du comité de rémunération,
- La liste des marchés publics,
- La liste des participants aux formations annuelles,
- La structure de l'organisation,
- L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- Les lignes de développement,
- Le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- La société a procédé au remboursement des parts d'un montant de 500,00 EUR à un actionnaire démissionnaire au cours de l'exercice sans avoir procédé préalablement aux tests d'actif net et de liquidité prescrits par les articles 6 :115 et 6 :116 du Code des sociétés et des associations relatifs aux distributions. Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 24 avril 2024

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par

Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

Bep Expansion 2023





Secrétariat Général

BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024

Groupe Communes

Monsieur Ludovic HENRARD, Administrateur, **présent**

Madame Christine POULIN, Administratrice, **excusée**

Monsieur Philippe RENNOTTE, Administrateur, **présent**

Groupe Province

Monsieur Jean-Marie THERET, Administrateur, **présent**

Madame Patricia BRABANT, Administratrice, **présente**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**

Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**

Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des
Intercommunales, **présent**

2.1 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 55 des statuts du BEP Expansion Economique et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP Expansion Economique en sa séance du 22 avril 2024.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Modalité des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 11.426,94 € non indexé ou *22 852,74 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **23.309,81 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 30 décembre 2023	Pour 2023 un total de 15208,54€ brut annuel indexé soit : *1.265,27 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, 1.290,57 €** pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou *236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.	*236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou *236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.	*236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indexation 2% janvier 2023

**indexation 2% décembre 2023

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017). Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4259 € du kilomètre ;

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4246 € du kilomètre ;

Pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4237 € par kilomètre ;

Pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4259 € par kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de km à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

2. **Politique globale de rémunération :**

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

• **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de Direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	

3. Conclusions du Comité de rémunération :

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunérations ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP Expansion Economique et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0201400011
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	BEP Expansion Economique
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	0

➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

• **Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**

Montant du jeton de présence indexé : 236,55 €

Décembre 2023 : +2% : 241,28 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Cheffert Jean-Marie	15208,54€	0 €	15208,54€ brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale dont les actes authentiques de vente. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100 %	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marché Couvert de Ciney : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ INASEP : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Coopmans Gauthier	1897,13 €	95,29€	Jeton de présence	-	67 %	-
Administrateurs	Bertrand Etienne	2843,33 €	290,73 €	Jeton de présence	-	100 %	-
	Bogaerts Eric	2370,23€	501,86 €	Jeton de présence	-	83 %	-
	Botin Frédérick	2606,78 €	317,99 €	Jeton de présence	-	92 %	-
	Brabant Patricia	2606,78 €	140,31 €	Jeton de présence	-	83 %	-
	Chintinne Grégory (Sortie le 21/11/2023)	236,55 €	33,05 €	Jeton de présence	-	9 %	-
	Costantini Benjamin	2128,95 €	168,18 €	Jeton de présence	-	75 %	-
	Delire Luc	2606,78 €	215,07 €	Jeton de présence	-	92 %	-
	Denis Jeannine	2370,23 €	323,16 €	Jeton de présence	-	83 %	-
	Dumont Frédéric	2843,33 €	224,4 €	Jeton de présence	-	100 %	-
	Eloin Goetghebuer Chantal	473,1€	28,85 €	Jeton de présence	-	17 %	-
	Helson Pierre	2843,33 €	408,03 €	Jeton de présence	-	100 %	-
	Henrard Ludovic	2606,78 €	411,47 €	Jeton de présence	-	92 %	-
	Laurant Myriam	0€	0 €	Jeton de présence	-	0 %	-
	Op de Beek Cécile	1424,03 €	127,51 €	Jeton de présence	-	92 %	-
	Poulin Christine	2606,78 €	458,09 €	Jeton de présence	-	92 %	-
Rennotte Philippe	2606,78 €	105,72 €	Jeton de présence	-	92 %	-	
Rochet Bénédicte	1897,13 €	251,62 €	Jeton de présence	-	67 %	-	
Theret Jean-Marie	2606,78 €	766,61€	Jeton de présence	-	92 %	-	
Comité d'audit	Brabant Patricia	473,1 €	25,52 €	Jeton de présence	-	67 %	-
	Henrard Ludovic	709,65 €	112,20€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Poulin Christine	709,65 €	124,96 €	Jeton de présence	-	100 %	-
	Rennotte Philippe	709,65 €	156,1€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Theret Jean-Marie	709,65 €	209,11€	Jeton de présence	-	100 %	-
Comité de rémunération	Brabant Patricia	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Henrard Ludovic	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Poulin Christine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Rennotte Philippe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Theret Jean-Marie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
Total général	-	58095,04 €	5495,83 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

• **Période allant du 1^{er} et janvier au 31 décembre 2023**

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	16/01	13/02	20/03	24/04	22/05	19/06	6/07	21/08	18/09	16/10	20/11	11/12	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
Président : CHEFFERT Jean-Marie	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	100% - 12/12	12	12	100%
Vice-président : COOPMANS Gauthier	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	67% - 8/12	8	12	67%
BERTRAND Etienne	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
BOGAERTS Eric	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
BOTIN Frédérick	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
BRABANT Patricia	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
CHINTINNE Grégory	E	E	E	E	E	E	V + €	E	E	E	E	-	9% - 1/11	1	11	9%
COSTANTINI Benjamin	E	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	75% - 9/12	9	12	75%
DELIRE Luc	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
DENIS Jeannine	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	83% - 10/12	10	12	83%
DUMONT Frédéric	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
ELOIN GOETGHEBUER Chantal	E	E	E	E	E	V + €	E	V + €	E	E	E	E	17% - 2/12	2	12	17%
HELSON Pierre	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 12/12	12	12	100%
HENRARD Ludovic	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
LAURANT Myriam	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	0% - 0/12	0	12	0%
OP DE BEEK Cécile	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
POULIN Christine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
RENNOTTE Philippe	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%
ROCHET Bénédicte	E	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €	V + €	67% - 8/12	8	12	67%
THERET Jean-Marie	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	92% - 11/12	11	12	92%

Comité d'audit	11/04	12/06	09/10
BRABANT Patricia	V + €	E	V + €
HENRARD Ludovic	V + €	V + €	V + €
POULIN Christine	V + €	V + €	V + €
RENNOTTE Philippe	V + €	V + €	V + €
THERET Jean-Marie	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%

Comité de rémunération	20/03
BRABANT Patricia	V
HENRARD Ludovic	V
POULIN Christine	V
RENNOTTE Philippe	V
THERET Jean-Marie	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	1265,27 €	100 %
Février	1265,27 €	100 %
Mars	1265,27 €	100 %
Avril	1265,27 €	100 %
Mai	1265,27 €	100 %
Juin	1265,27 €	100 %
Juillet	1265,27 €	100 %
Août	1265,27 €	100 %
Septembre	1265,27 €	100 %
Octobre	1265,27 €	100 %
Novembre	1265,27 €	100 %
Décembre	1290,57 €	100 %

2. Informations relatives à la rémunération de titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	0	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2023. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par le BEP Expansion Economique durant l'année 2023 :

Idéalys

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Bonmariage Stéphanie	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

INASEP

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cheffert Jean-Marie	Président du BEP Expansion Economique	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

Marché Couvert de Ciney

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cheffert Jean-Marie	Président du BEP Expansion Economique	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non

Port Autonome de Namur

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré	Montant
Bruyr Marc	Autre	Non	Conseil d'administration	Oui	4199,72€
Eeckout Yves	Autre	Non	Conseil d'administration	Oui	2249,82 €



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

